



Épiceries, Provisions, Vins et Liqueurs



REVUE GÉNÉRALE

Montréal, 16 janvier 1902.

COMMERCE

Les voyageurs sont maintenant de nouveau sur la route et le début de leur nouvelle campagne est très satisfaisant. Les maisons de gros déclarent généralement que selon les apparences, les affaires seront brillantes pour le commerce de printemps. On a déjà enregistré de nombreuses commandes pour livraison dès que les frets seront réduits.

Le commerce de l'épicerie constate une activité peu ordinaire pour cette époque de l'année.

Dans le commerce des ferronneries on est un peu surpris de l'avance que prend sur les autres années, pour passer ses commandes, le commerce de détail. Maintenant que les prix sont établis pour les articles de ce commerce, il n'y aura plus d'hésitation pour passer des ordres ronds. Nous appelons spécialement l'attention de nos lecteurs sur les changements de prix indiqués dans la revue d'autre part.

Une activité de bon augure règne dans le commerce des marchandises sèches dont les maisons de gros ont déjà reçu une bonne partie des marchandises du printemps. Les ordres reçus par l'entremise des voyageurs font prévoir une grosse saison d'affaires.

Le commerce de la chaussure est moins bien partagé ; les jobbers s'attendent à quelques faillites et généralement disent que les affaires ont manqué d'activité en décembre. Cependant, les manufactures ne manquent pas de travail et comme la prospérité est générale, le commerce de la chaussure devra en prendre sa part.

FINANCES

La Banque de Halifax annonce dans la *Gazette du Canada* le paiement d'un dividende semestriel de 3½ p. c. ; ce dividende est payable à partir du 20 février.

La Canadian Bank of Commerce a terminé son dernier exercice avec des profits nets de \$477,595.32 ; après

avoir payé à ses actionnaires des dividendes au montant de \$280,000 représentant 7 p. c. de son capital ; avoir porté \$7,500 au fond de pension et avoir dépensé \$56,923.51 sur ses propriétés qu'elle porte à profits et pertes, il reste à l'actif du compte Profits et Pertes pour le prochain exercice \$251,047.84, au lieu de \$117,876.03 au premier jour de l'année d'affaires terminée le 30 novembre dernier.

La Banque de la Nouvelle-Ecosse a fait connaître le résultat de ses opérations au 31 décembre dernier. Ses profits nets ont été de \$368,927.01 qui, ajoutés aux \$30,795.82 restant antérieurement au crédit du compte Profits et Pertes lui ont permis de payer aux actionnaires \$176,020 en dividendes ; de porter \$12,000 au fond de pension de ses employés et d'augmenter sa Réserve de \$200,000.

Il lui reste au crédit du compte de Profits et Pertes une somme de \$11,702.83. L'augmentation de son capital lui a permis de réaliser, sur les 1400 actions nouvellement émises, des primes au montant de \$182,000 qui ont, avec les \$200,000 ci-dessus, été ajoutées au fond de réserve.

La Royal Bank of Canada a fait dans son dernier exercice \$208,524 de profits nets, il restait au crédit du compte de profits et pertes de l'exercice précédent \$59,812. Elle a payé 7 p. c. de dividendes aux actionnaires, soit \$140,000 ; elle a porté \$10,000 au fond de pension de ses employés et dépensé \$26,464 à sa succursale de Sydney et elle reporte \$91,882 au crédit du compte de profits et pertes. Elle a un capital de \$2,000,000 et une réserve de \$1,700,000.

Les compagnies de Chars Urbains dont les actions sont cotées à la Bourse de Montréal ont augmenté leurs recettes comme suit pendant l'année 1901 : Montreal St. Ry. Co. \$111,796 ; Toronto St Ry Co, 152,263 et Twin City Rapid Transit Co, \$336,292.

Une assemblée des actionnaires de la Montreal Light Heat and Power Co., spécialement convoqués

dans le but d'autoriser les Directeurs à émettre de nouvelles débetures, a autorisé l'émission de \$7,500,000 de débetures à 4½ p. c., remboursables en 30 ans. Il sera émis immédiatement \$2,500,000, le reste le sera à la discrétion du Bureau des Directeurs.

La Cie de Filature de Coton de Montmorency (Limitée) demandera à la prochaine session du Parlement fédéral un amendement à sa charte lui permettant de changer la valeur des actions de la Compagnie de \$100 à \$10 par part, avec pouvoir d'échanger 10 parts nouvelles contre une ancienne en faveur des anciens actionnaires.

La Dominion Cotton Mills s'adressera également au Parlement fédéral pour se faire autoriser à émettre des bons et des débetures en prenant pour base l'évaluation des biens de la compagnie, machines, constructions et actif, au lieu des bons qu'elle est autorisée à émettre sur la base de son capital actions.

La Bourse de Montréal a été bien calme cette semaine et même terne. Les baissiers ont profité de l'accalmie et, dit-on, de l'absence de l'un des courtiers les plus en vue retenu chez lui par une indisposition pour faire sentir leur influence sur quelques valeurs. Cette influence, hâtons-nous de le dire, n'a eu rien de bien sérieux.

Nous trouvons le C. P. R. en baisse à 113½ c'est aux marchés extérieurs qu'est dû le recul. Le Twin City et le Toronto St ont en légère hausse tandis que le Montreal St perd 3 points à 265. L'action ordinaire Dominion Coal gagne ½ point à 55½.

La Dominion Cotton reprend 1 point à 43 ; la Montreal Cotton reste à 115, la Richelieu et Ontario à 110½ est stationnaire ; les Dominion Steel ont baissé de ½ point sur les bons, de 1½ sur l'action préférentielle et de 1½ également sur l'action ordinaire ; le Commercial Cable a regagné 1½ à 163.

Enfin, la Montreal Heat & Power fermait à 93½ au lieu de 96 la semaine dernière. On devait s'atten-